

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 21 juillet 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vingt et Un Juillet à 16H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 13 Juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

OBJET : Avenant n°1 au Lot n°1 au marché de travaux pour la rénovation du terrain de football Jean Istria.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER,

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Elisabeth TABERNER, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Alain FAGGIANI à Ange LARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Colette ISTRIA à Ange-François LEANDRI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, François-Joseph SCANAVINO à Paul PETRELLI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2194-1 et R.2194-7 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2021 approuvant le projet de rénovation du terrain de football en revêtement synthétique « Jean ISTRIA » et son plan de financement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2022 attribuant les marchés de travaux de rénovation du terrain de football en revêtement synthétique « Jean ISTRIA »,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les dispositions concernant les prix du marché pour les travaux de rénovation du terrain de football Jean Istria et notamment le lot N°1 : « Réalisation de l'aire de jeux ».

La plus-value représente 8.88% du montant du marché initial qui était de : 718 867.49 € H.T soit : + 63 840.26 € H.T. ce qui porte le marché final à 782 707.75 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché pour le lot N°1 : « Réalisation de l'aire de jeux » relatif aux travaux pour la rénovation du terrain de football Jean Istria.
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2023 à l'article 2312 de l'opération 104.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 24.07.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.07.2023

Fait à PROPRIANO, le 21 juillet 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230721-2023-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/07/2023

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

